

ÉCOLE MATERNELLE D'ARINTHOD

Mode d'emploi pré-inscription scolaire année 2026-2027



➤ Étape 1 : LA PRÉ-INSRIPTION PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- Vous pouvez télécharger **le formulaire 2026/2027** sur le site internet de TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ, vous trouverez sur cette page internet l'explication de la procédure et les justificatifs qui vous sont demandés. Vous pouvez télécharger le bulletin ici : <https://www.terredemeraude.fr/enfance-et-jeunesse/etablissements-scolaires/>
- Vous souhaitez recevoir la version papier pour la remplir, envoyez un mail à l'adresse suivante, serviceenfance@terredemeraude.fr. Le service enfance jeunesse le fera suivre à votre domicile. N'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées.

En cas de difficultés avec ces formalités administratives, n'hésitez pas à prendre contact avec le service enfance/jeunesse via notre adresse mail serviceenfance@terredemeraude.fr. Nos équipes sont mobilisées pour vous apporter des solutions en cas de problèmes et pour vous accompagner durant cette procédure administrative de préinscription scolaire.

Vous devrez ensuite retourner votre dossier complet (avec les pièces justificatives mentionnées sur le bulletin de préinscription) au service Enfance / Jeunesse de TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ :

◇ Par mail : serviceenfance@terredemeraude.fr **(Il vous est conseillé de privilégier ce mode de transmission)**

Scanner ou prendre en photo les différents documents (livret de famille complet, justificatif d'identité, de domicile etc...), les envoyer accompagnés du formulaire de pré-inscription. Les documents doivent être lisibles pour que nous puissions instruire le dossier.

Ou

◇ Par courrier ou dépôt du dossier à l'adresse suivante :

TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ • Service Enfance / Jeunesse
4 Chemin du Quart 39270 ORGELET

Ce dossier fera ensuite l'objet d'une validation par M. le Président de la Communauté de Communes

Votre dossier validé sera transmis à la directrice de l'école primaire par les services de la Communauté de Communes. Une copie du certificat d'inscription validé vous sera adressée par courrier ou par mail.

➤ Étape 2 : ADMISSION À L'ÉCOLE

Dès réception de la copie du certificat de pré-inscription validé par nos services, nous vous invitons à prendre contact avec l'école soit par téléphone soit par mail. La directrice de l'école vous transmettra les informations de rentrée. Il est possible que certaines pièces complémentaires au dossier de préinscription vous soient demandées. **Réunion d'information et visite de l'école le mardi le mardi 5 Mai à 18h.**

Pour l'accueil des enfants nés en 2024, veuillez prendre contact avec de la Directrice



École maternelle Arinthod

2 rue Vivier • 39240 ARINTHOD

Tél : 03.84.48.07.72

Mail : maternelle.arinthod@ac-besancon.fr

Directrice : Mme Marlène PAGET

INFORMATIONS UTILES

➤ Pour les inscriptions au restaurant scolaire, veuillez contacter l'ALSH de votre secteur :

◇ Par mail à : alsh-arinthod@terredemeraude.fr

◇ Par téléphone : 03.84.45.00.45

➤ Pour les transports scolaires, veuillez-vous rendre sur le site de La Région :

<https://www.bourgognefranchecomte.fr/accueil-transport>

➤ En complément de l'école maternelle (et notamment la Très Petite Section), sachez qu'il existe à Arinthod, une micro-crèche qui accueille les tout-petits dans un cadre chaleureux et adaptés à leur âge

C'est une belle option pour les familles qui souhaitent un mode d'accueil souple, avant ou en parallèle de l'entrée à l'école.

Pour en savoir plus (conditions d'inscription, horaires, fonctionnement...), n'hésitez pas à contacter directement la micro-crèche d'Arinthod à : lesberceaux@abrapa-enfance.fr

